

Rôle et responsabilités du médecin de secteur de première ligne

Version du 11 septembre 2018

Le médecin de secteur première ligne sera mandaté pour :

- Travailler en étroite collaboration avec le coordonnateur médical local pour toutes situations relatives aux problématiques de 1^{ère} ligne et du CRDS;
- S'assurer de colliger et de valider les problématiques et commentaires des médecins de première ligne;
- Assurer la promotion et l'explication des procédures du CRDS auprès des médecins omnipraticiens;
- Recueillir les propositions et commentaires pour l'amélioration continue des formulaires de l'APSS et du fonctionnement du CRDS;
- Contribuer au bon fonctionnement de l'APSS et du CRDS;
- Participer au suivi et à l'évaluation des résultats.